



L'Union
TIR À L'ARC
indoor, target & field

L'UNION TIR A L'ARC

saison 2024-2025

Prêt de matériel

Nom – Prénom de l'archer :

Ce matériel est placé sous la responsabilité de son détenteur (ou de son responsable légal en cas de personne mineure), le club de tir à l'arc de L'Union décline toute responsabilité dans le cas d'une utilisation de ce matériel hors de l'enceinte du club (activité fortement déconseillée).

Le matériel ci-dessous est prêté à l'intéressé pour la saison _____ moyennant un chèque de caution de 200,00€ (valeur de remplacement de l'équipement).

-1 mallette : 30.00€

-1 arc (poignée + branches + corde) : 60.00 €

-1 viseur : 10.00 €

-1 repose arc : 20.00 €

-1 carquois : 30.00 €

-6 flèches : 30.00 €

-1 palette à cale : 10.00 €

-1 bracelet : 10.00 €

En fonction de l'état du matériel lors de sa restitution, le club se réserve le droit de retenir sur la caution la valeur de chaque élément anormalement dégradé suivant le barème ci-dessus.

Tout matériel non restitué au 1 juillet deviendra la propriété du détenteur et le chèque de caution sera encaissé.

Pour le club

Signature

L'intéressé ou son responsable légal déclare
accepter les conditions énumérées ci-dessus

Date et signature

Pour le club

Signature

L'intéressé ou son responsable légal déclare
avoir reçu la somme de € (caution
retenues)

Date et signature